



C.C.A.S. DE BEUVRAGES

Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2021



Sommaire

- 1 - Le cadre général du Compte Administratif 2021
 - 2 - La section de fonctionnement
 - 3 - La section d'investissement
 - 4 - Les données synthétiques du Compte Administratif 2021
 - 5 - Conclusion
-

1 - Le cadre général du Compte Administratif 2021

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale de Beuvrages (CCAS) ; elle est disponible sur le site internet de la Ville de Beuvrages.

1-1 Le principe :

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile, **2021** pour ce qui concerne cette note.

Pour rappel, le CCAS est l'outil principal de la politique communale en matière de solidarité et d'aide aux personnes. Il s'agit d'un établissement public administratif communal qui a son propre budget. Le CCAS est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour toutes les personnes ou familles qui rencontrent des difficultés.

1-2 Le Compte Administratif 2021 du CCAS de Beuvrages :

Le compte administratif 2021 a été approuvé le 11 avril 2022 par le conseil d'administration du CCAS. A la suite, lors de cette même séance, il a été délibéré l'affectation au BP 2022 de son résultat 2021.

Le compte administratif, ainsi que les délibérations s'y rapportant sont consultables sur le site internet de la Ville ainsi que sur demande en Mairie de Beuvrages aux heures d'ouverture des bureaux.

Le budget du CCAS est structuré en deux sections, chaque section étant elle-même scindée en dépenses et en recettes ;

- La section de fonctionnement, qui concerne la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui concerne le patrimoine spécifique du CCAS ; cette section est limitée à quelques acquisitions en matériel, mobilier ou logiciel.

En outre, le CCAS n'est pas impacté ni par des engagements pluri annuels, ni par des questions d'endettement, celui-ci n'ayant pas souscrit d'emprunt et cette question n'étant pas à l'ordre du jour.

2 - La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service et des actions menées par le CCAS.

2-1 Les recettes de fonctionnement :

Outre le résultat reporté 2020 qui s'élève à 52 741,75 € (13 % des recettes de fonctionnement), les recettes peuvent être regroupées en 3 catégories qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre ;

- ✓ **Des produits des services** (chapitre 70), pour moins de 3 % des recettes ; il s'agit de la part des concessions funéraires revenant au CCAS et de la participation des usagers du CCAS aux aides sociales facultatives (Pass seniors),
- ✓ **Des diverses dotations et subventions reçues pour 83 % de ces recettes** (chapitre 74),

Les financeurs ;

- L'Etat participe également au financement du CCAS en prenant en charge une part des rémunérations relatives aux emplois aidés (En 2021, aide de l'Etat concernant deux contrats uniques d'insertion pour montant total de 17 144,36 €),
- Le Département verse une subvention pour les actions menées par le CCAS dans le cadre de l'accompagnement à l'emploi (En 2021 – 12 250 €),
- La principale recette sous forme de subvention dite d'équilibre est celle en provenance de la Ville de Beuvrages pour un montant total de 300 000 € ; Elle représente pour 2021, 75 % des recettes totales et 91 % du chapitre des dotations et subventions reçues (R74).

Enfin, ponctuellement, d'autres financeurs extérieurs peuvent subventionner le CCAS, à l'instar cette année de la ligue contre le cancer pour sa participation à l'action Octobre rose (3000 €).

- ✓ **Des autres produits de gestion courante et des recettes exceptionnelles**, recettes d'importance quasiment nulle (1 %), qui correspondent majoritairement à des remboursements de factures (avoirs, dégrèvements, trop-perçus sur avances) ou à de rares dons.

2-2 Les dépenses de fonctionnement :

- ✓ **Des charges à caractère général** (23 % des dépenses de fonctionnement), achats de matériel et de fournitures, prestations de service effectuées (chapitre 011), qui peuvent être réparties comme suit ;

- Les charges de fonctionnement de la structure ; représentant 27 % des dépenses du chapitre 011, elles sont essentiellement liées au fonctionnement quotidien de la structure. Il s'agit des fournitures administratives, assurances et autres charges diverses du service,
- Les charges liées aux actions menées par le CCAS ; représentant 73 % des dépenses du chapitre 011, il s'agit des dépenses pour la mise en place d'actions ou d'évènements en faveur des bénéficiaires du CCAS, notamment les personnes âgées de plus de 62 ans : le banquet, le colis, la semaine bleue et l'après-midi dansant. Il existe également d'autres actions menées telles que l'atelier d'insertion sociale, l'atelier des saveurs et du bien-être, le chantier éducatif et octobre rose,

- ✓ **Des charges de personnel et frais assimilés** (63 % des dépenses) représentant les dépenses liées au personnel du CCAS (chapitre 012).

- ✓ **Des autres charges de gestion courante** (12 % des dépenses).

Il s'agit principalement des aides sociales facultatives ;

- Les chèques d'accompagnement personnalisé,
- Les chèques d'accompagnement personnalisé Energie,
- Les aides aux services et transport.

- ✓ **Des charges exceptionnelles** (D67), quasi-nulles en 2021 (1,2 %).

✓ **Des amortissements** de l'exercice 2021, pour 1 194,36 €, soit 0,36 % des dépenses de fonctionnement, qui par un jeu d'écritures d'ordre deviennent des recettes d'investissement.

3 - La section d'investissement

Cette section est de faible valeur ; elle est limitée à quelques écritures, n'est alimentée que majoritairement par l'excédent reporté de 2020 et n'est concernée que par quelques dépenses de mobilier, matériel de bureau et informatique et de logiciel. Cette année, les dépenses d'investissement ont été de plus grande importance et se décompose en l'acquisition d'une part du nouveau mobilier de la salle de réunion et d'autre part, d'un véhicule pour la création d'une navette séniors (la Biberlote, la navette séniors Beuvrageoise).

3-1 Les recettes d'investissement :

Outre le résultat d'investissement reporté 2020 qui s'élève à 26 698,13 € (soit 96 % des recettes d'investissement), elles sont constituées exclusivement ;

✓ **Des amortissements** de l'exercice 2021, pour 1 194,36 €, soit 4 % des recettes d'investissement.

3-2 Les dépenses d'investissement :

Elles sont composées, pour les réalisations 2021 que ;

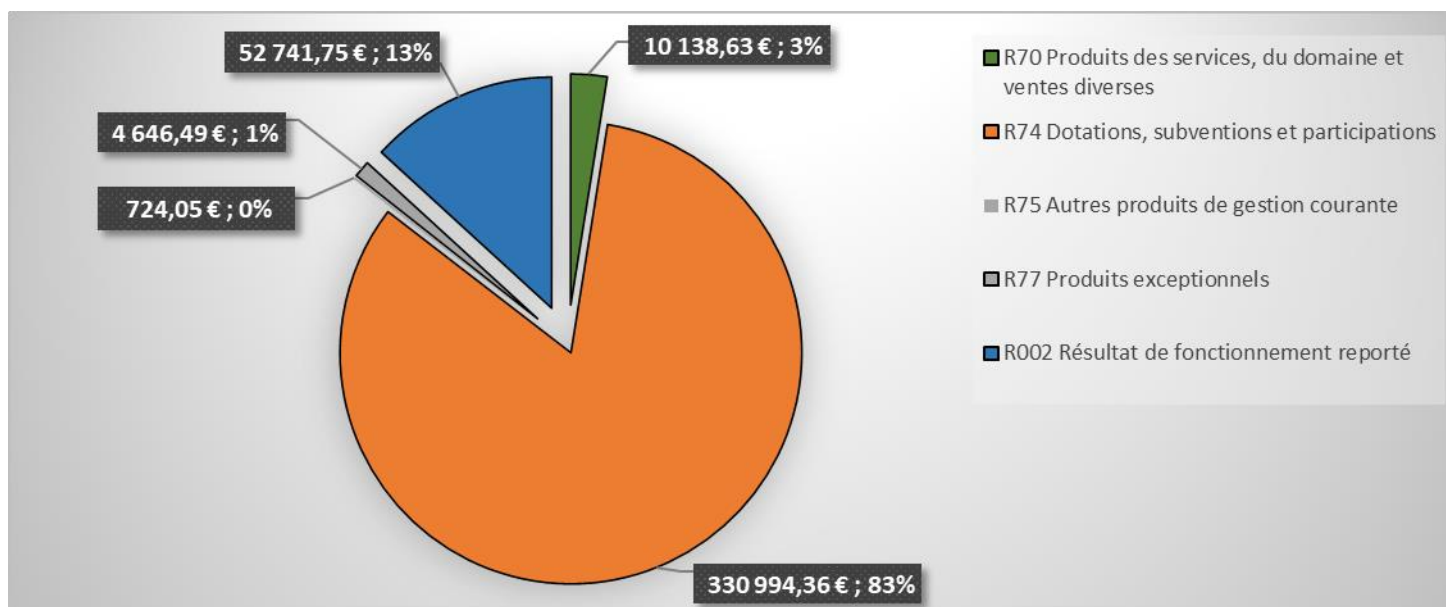
- ✓ **D'immobilisations corporelles**, représentées par trois dépenses ;
 - 3 sièges de bureau,
 - le nouveau mobilier de la salle de réunion (1 table et 10 chaises),
 - L'acquisition d'un véhicule Renault trafic combi (La Biberlote).

4 - Les données synthétiques du Compte Administratif 2021

Détail par chapitres des recettes de fonctionnement 2021 réalisées

Recettes de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2021	En montant	En %
			CA 2021	CA 2021
R70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 500,00 €	10 138,63 €	2,54%
R74	Dotations, subventions et participations	353 358,25 €	330 994,36 €	82,91%
R75	Autres produits de gestion courante	- €	724,05 €	0,18%
R77	Produits exceptionnels	3 960,00 €	4 646,49 €	1,16%
Sous total		361 818,25 €	346 503,53 €	
R002	Résultat de fonctionnement reporté	52 741,75 €	52 741,75 €	13,21%
Σ		414 560,00 €	399 245,28 €	100,00%

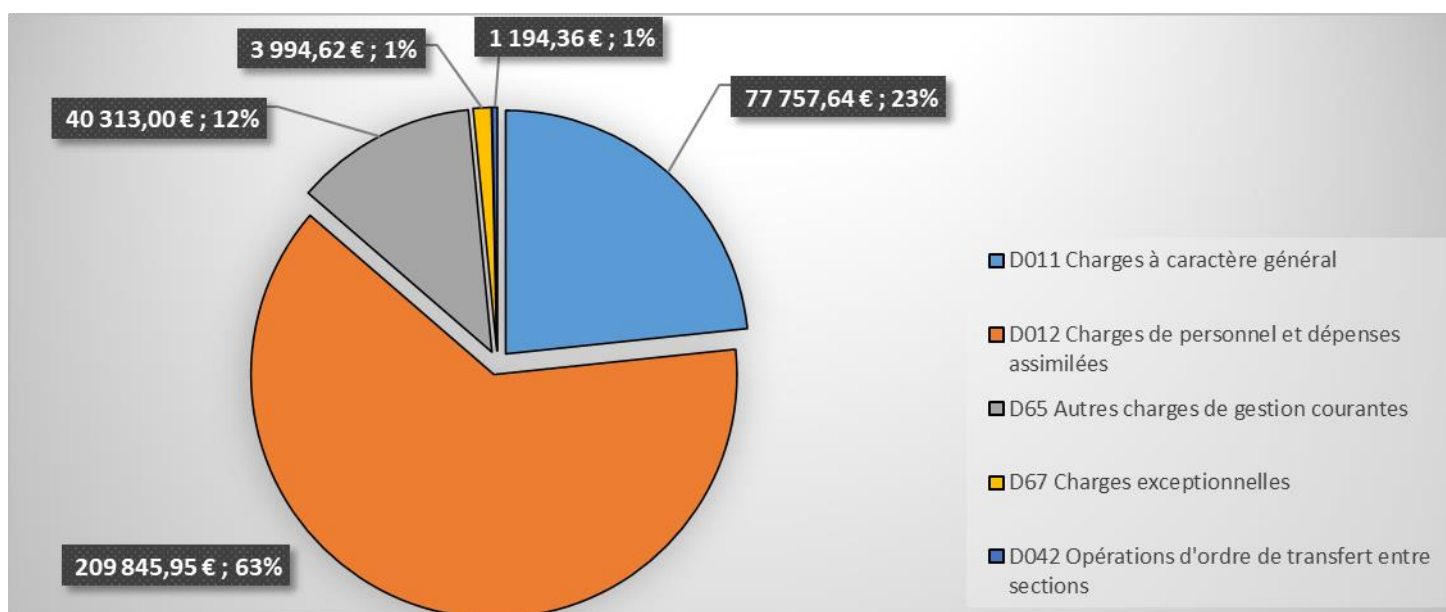
Répartition des recettes de fonctionnement au CA 2021



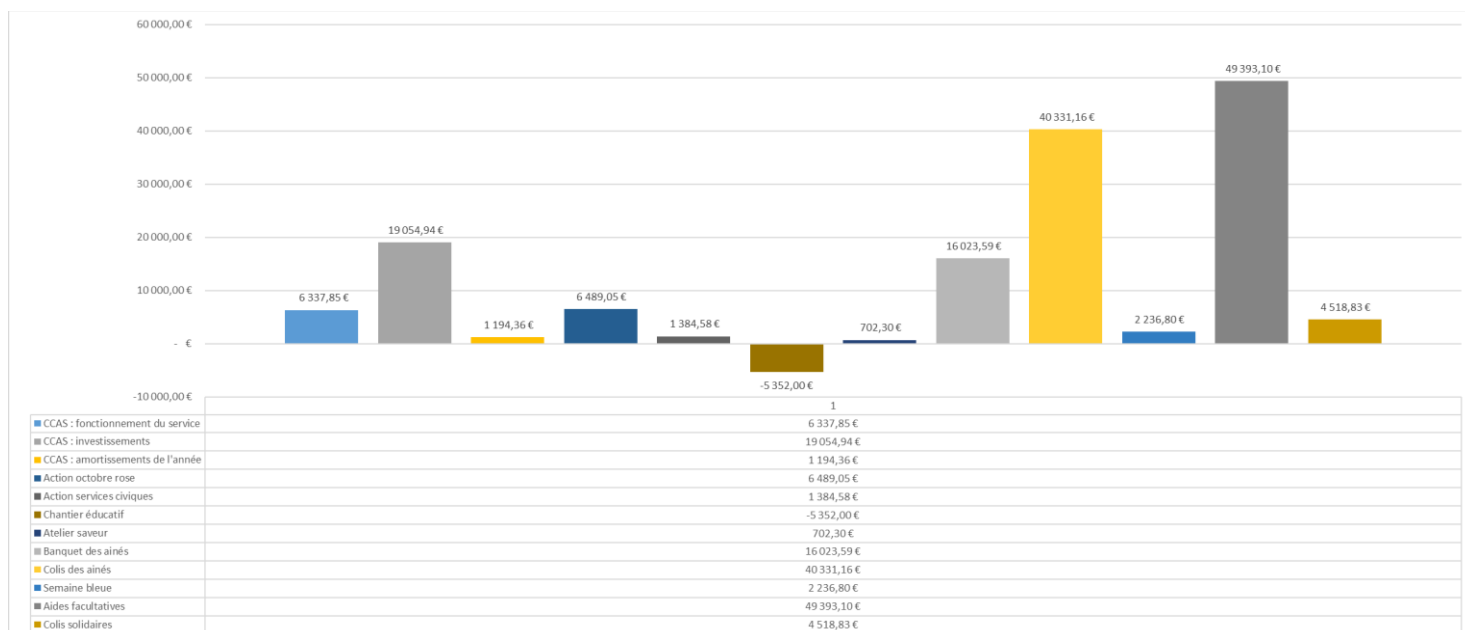
Détail par chapitres des dépenses de fonctionnement 2021 réalisées

Dépenses de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2021	En montant	En %
			CA 2021	CA 2021
D011	Charges à caractère général	117 944,00 €	77 757,64 €	23,34%
D012	Charges de personnel et dépenses assimilées	243 400,00 €	209 845,95 €	63,00%
D65	Autres charges de gestion courantes	44 021,64 €	40 313,00 €	12,10%
D67	Charges exceptionnelles	8 000,00 €	3 994,62 €	1,20%
D023	Virement à la section d'Investissement	- €	- €	0,00%
D042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 194,36 €	1 194,36 €	0,36%
Σ		414 560,00 €	333 105,57 €	100,00%

Répartition des dépenses de fonctionnement au CA 2021



Répartition des dépenses de 2021 par actions (sans valorisation des charges de personnel)



Calcul du résultat de l'exercice 2021 pour le CCAS de Beuvrages

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	333 105,57 €	
Recettes	346 503,53 €	
Résultat de l'exercice 2021	13 397,96 €	(excédent)
Résultat reporté des exercices antérieurs	52 741,75 €	(excédent)
Résultat à affecter (1)	66 139,71 €	(excédent)

Restes à réaliser

· Dépenses	0,00 €	
· Recettes	0,00 €	
Résultat global section de Fonctionnement	66 139,71 €	(excédent)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	19 054,94 €	
Recettes	1 194,36 €	
Résultat de l'exercice 2021	-17 860,58 €	(déficit)
Résultat reporté des exercices antérieurs	26 698,13 €	(excédent)
Résultat à affecter (2)	8 837,55 €	(excédent)

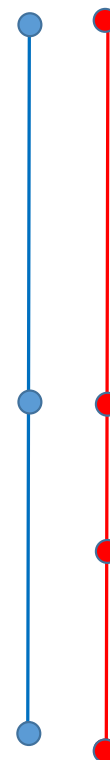
Restes à réaliser 2021

· Dépenses	0,00 €	
· Recettes	0,00 €	
Restes à réaliser cumulés (3)	0,00 €	

Résultat global section d'Investissement (2)+(3) **8 837,55 € (excédent)**

SYNTHESE DES 2 SECTIONS

Résultat de clôture hors restes à réaliser (1) + (2)	74 977,26 €	(excédent)
Résultat net de clôture (avec restes à réaliser) (1) + (2) + (3)	74 977,26 €	(excédent)



Le résultat de l'exercice 2021 ; Quelle affectation votée ?

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice*		13 397,96 €
B. Résultats antérieurs reportés*	ligne 002 du Compte Administratif	52 741,75 €
C. Résultat à affecter	= A. + B. (hors restes à réaliser)	66 139,71 €
	Si C. est négatif, report du déficit en D 002	
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement*		
	D 001 (si déficit)	
	R 001 (si excédent)	8 837,55 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement*		
Besoin de financement		- €
Excédent de financement		
F. Besoin de Financement	F. = D. + E.	- €
AFFECTATION = C.	C. = G. + H.	66 139,71 €
1) G. Affectation en réserves	R 1068 en investissement	- €
	G = au minimum couverture du besoin de financement F.	
2) H. Report en fonctionnement	R 002	66 139,71 €
3) OU Deficit reporté si C. négatif	D 002	- €

* précédé du signe + (si excédent) ou - (si déficit)

5 - Conclusion

- Un budget sans engagement pluriannuel, sans emprunt,
- Un budget constitué de 2 sections composées de dépenses et de recettes, celle d'investissement de faible valeur, limitée à quelques écritures,
- Un compte administratif 2021 en totale concordance avec les comptes présentés au Compte de Gestion 2021 du receveur du CCAS,
- Un compte administratif avec un total de 333 105,57 € en dépenses de fonctionnement et 346 503,53 € en recettes auxquelles il convient d'ajouter un excédent de fonctionnement reporté de l'exercice précédent de 52 741,75 €, donnant un résultat de fonctionnement global d'un montant de **66 139,71 €**,
- Un compte administratif avec un total de 19 054,94 € en dépenses d'investissement et 1 194,36 € en recettes auxquelles il convient d'ajouter un excédent d'investissement reporté de l'exercice précédent de 26 698,13 €, donnant un résultat d'investissement d'un montant de **8 837,55 €**,
- 1 290,00 € de reste à réaliser en dépenses d'investissement de 2021 seront à reprendre au BP 2022,
- Une décision d'affectation dès le BP 2022 de la totalité du résultat de fonctionnement de **66 139,71 €**, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté », le résultat d'investissement étant automatiquement reporté en investissement au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » pour **8 837,55 €**,